

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n°2022-101 : Cadrage de l'action sociale et culturelle pour l'année 2023

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L712-8 et suivants ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L731-1 ;
Vu le décret 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;
Vu la circulaire n°2007-121 du 23 juillet 2007 du Ministère de l'Éducation nationale relative aux prestations d'action sociale ministérielles individuelles ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu l'avis favorable unanime du Comité Technique en date du 28 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le cadrage de l'action sociale et culturelle pour l'année 2023 tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 28
Membres présents : 12
Membres représentés : 6

Suffrages exprimés : 18

- Pour : 18
- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe :

- Note relative au cadrage de l'action sociale en faveur des personnels au sein de l'UBS 2023

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 décembre 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

